

LE CONGRES
DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Conseil de l'Europe
F – 67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33 (0)3 88 41 20 00
Fax : +33 (0)3 88 41 27 51/ 37
<http://www.coe.int/cplre>



12^{ème} SESSION PLENIERE
de la Chambre des Régions

Strasbourg, 28 avril 2005

CPR (12) 3
Part II

DOUZIEME SESSION

(Strasbourg, 31 mai – 2 juin 2005)

L'éducation des jeunes au développement durable : le rôle des régions

Rapporteur : Liviu Nicolae DRAGNEA, Roumanie
Chambre des régions
Groupe politique : SOC

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au mandat que lui a confié le Bureau du Congrès, la Commission du développement durable de la Chambre des régions a rédigé un rapport sur le rôle que les régions européennes peuvent jouer dans la formation des jeunes au développement durable du continent européen.

L'initiative s'inscrit dans un contexte de continuité avec les autres activités menées récemment par la Commission, et notamment la Conférence de Turnu Magurele (Roumanie), le rapport adopté sur la protection et la gestion intégrée des bassins fluviaux et les initiatives de la région de Teleorman (Roumanie) sur la participation des jeunes aux défis du développement durable. Le vif intérêt que les jeunes ont manifesté à ces occasions a confirmé, au sein de la Commission, le sentiment qu'il est nécessaire d'avoir un texte de référence sur la formation au développement durable qui accorde une attention particulière à la formation des jeunes.

Le présent rapport entend mettre l'accent sur l'éducation à l'environnement compte tenu de deux éléments : les expériences didactiques en matière d'environnement, qui ont récemment fourni des éléments de réflexion intéressants, et le fait que la protection de l'environnement soit perçue par les jeunes comme une dimension primordiale de leur avenir et comme un aspect essentiel de la durabilité.

Le rapporteur souhaite remercier le professeur Giovanni Prestini pour l'importante contribution donnée à la préparation du rapport.

La Commission du développement durable de la Chambre des régions a adopté les avant-projets de Recommandation et de Résolution lors de la réunion qui a eu lieu à Strasbourg le 16 mars 2005.

* * * * *

Vers de nouveaux concepts et de nouvelles expériences d'éducation/formation au développement durable

Si on considère le concept de formation au développement durable dans sa valeur la plus forte d'éducation civique, il est important de mettre en évidence que la formation à la durabilité peut déboucher sur un processus diffus et important de formation au développement citoyen et donc à la paix, à la solidarité, à l'égalité et à la participation.

Si le processus de formation part, comme il se doit, de la connaissance, ne serait-ce que temporelle, des processus de développement de la société civile, en s'ancrant dans l'évolution lente mais progressive de celle-ci au fil des siècles, il est aussi possible de fournir aux jeunes les catégories mentales et pédagogiques nécessaires pour comprendre les processus évolutifs les plus significatifs et saisir la dimension de croissance de l'humain, en dépassant les tendances pessimistes dangereuses. L'enjeu est donc de jeter une passerelle pour la « communication du patrimoine » qui traverse le temps et permette aux jeunes de partir de là où nous sommes aujourd'hui arrivés.

Nous employons le mot patrimoine dans son acception la plus large ; en effet, quiconque manie le principe de durabilité du développement est conscient, que, pour que les conditions de développement soient réellement réunies, il faut de toute façon que l'ensemble des valeurs humaines, civiles, culturelles, entrepreneuriales et environnementales qui constituent l'héritage des générations passées et le patrimoine de celles à venir soient enracinées dans les personnes.

Le travail de sensibilisation au développement durable de nos sociétés doit avoir pour point de départ l'école. En éduquant les jeunes à une manière nouvelle, plus globale et interdisciplinaire de concevoir les grands problèmes actuels, on peut espérer contribuer à l'avènement d'une société future plus équitable. Pour les individus, les organisations et la société toute entière, la formation est un facteur clé pour l'évolution sociale. Pour qu'un tel changement soit compatible d'un point de vue social, environnemental et sanitaire, il est nécessaire d'adapter le savoir, la formation, la recherche et la technologie aux exigences d'un développement durable en les focalisant sur cette question.

Il est significatif que les écoles elles-mêmes participent activement à ce processus en Europe et que, chaque fois que l'institution publique le met en marche, elles y jouent immédiatement un rôle moteur.

Dans le processus formatif d'éducation à la durabilité, il apparaît important, en outre, de renforcer la conscience de chacun de sa propre identité individuelle et communautaire, condition impérative pour garantir une coexistence pacifique entre les personnes et les groupes qui soit fondée sur la justice sociale et la reconnaissance réciproque, et donc sur l'apport participatif de contributions multiples.

Pour réussir à modifier la réalité, il faut que les processus de formation au développement durable interviennent sur deux plans en même temps :

- a) au sein des organes institutionnels de formation et d'instruction, en s'intégrant dans toutes les matières, en touchant tous les âges, de manière à infléchir dans leur sens les processus de raisonnement des jeunes ; l'accès à la formation devra donc être le plus ample possible, en tant que fondement commun de la société future ;
- b) sur le territoire, en créant un climat diffus de conscience opérationnelle chez les citoyens, les dirigeants d'entreprises, les travailleurs bénévoles et sociaux, les formateurs, mais surtout chez les administrateurs et chez tous ceux qui ont, dans leurs divers milieux respectifs, un pouvoir de décision.

En effet, en formant les jeunes à des valeurs non partagées ou non appliquées par le contexte de référence, on les conduirait au renoncement, au cynisme ou à une rébellion légitime. C'est pourquoi il est opportun de souligner que tous ceux qui ont un pouvoir de décision politique, administratif, économique ou scientifique doivent participer à ce processus social de recherche, d'instruction et de création qui a pour objet d'esquisser des modes de vie ayant des perspectives d'avenir.

De même, les éléments issus des processus de recherche devront être présentés de manière claire et intelligible aux décideurs et faire peu à peu partie intégrante d'un dialogue avec le public, et donc devenir matière de formation des jeunes.

La formation au développement durable ne doit pas rester cantonnée à l'intérieur des établissements scolaires. Il faut au contraire permettre aux jeunes de la vivre en pratique grâce à des expériences de volontariat social et environnemental, des stages, des périodes d'apprentissage, des groupes d'échange, afin de renforcer leur certitude que l'idée est applicable et de favoriser chez eux la culture de la participation.

Dans cette optique, il est ainsi proposé de mettre en place des espaces où accueillir les jeunes, en créant un parcours de formation et de témoignage actif en faveur du développement durable, un réseau pour la paix. Dans ces centres, dont beaucoup existent d'ailleurs déjà, les formateurs et les jeunes pourront se rencontrer, apprendre, faire l'expérience de la coexistence avec d'autres personnes et avec l'environnement, prémisses pour construire des noyaux de durabilité ensuite diffusés dans toutes les nations.

Tant à haut niveau qu'à un niveau local, le rôle des pouvoirs publics dans le secteur de l'éducation et de la formation des jeunes au développement durable ne consiste plus à leur inculquer de l'information et des notions relatives à l'environnement, mais plutôt à empreindre leur esprit des principes d'appartenance au monde, et donc de responsabilité, qui en feront des citoyens attentifs et conscients, et surtout des personnes à même d'entreprendre des actions positives afin que le patrimoine aujourd'hui entre leurs mains reste à la disposition de toutes les générations futures.

Dans les limites de leurs possibilités, ceux qui seront appelés à gouverner les réalités locales devront faire preuve de cette capacité, à partir du niveau le plus "à taille humaine", pour former des personnes qui, demain, sauront et voudront agir de manière consciente et informée.

Comme cela a déjà été tenté dans le cadre d'Action 21, il est extrêmement important que les régions interviennent et qu'elles soutiennent des stratégies permanentes de travail en réseau, d'échange de relations, de dialogue et de canaux privilégiés par lesquels des réalités individuelles peuvent réussir à établir des liaisons et des rapports en donnant lieu, dans les faits, à une sorte de "couverture culturelle" européenne sur le thème du développement durable.

Enfin et surtout, il est important de mettre à profit tous les instruments que nous offrent les nouvelles technologies et les sciences de la communication pour former les jeunes aux possibilités de bâtir un avenir durable.

L'expérience acquise en matière d'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement a fourni par le passé des instruments de lecture et de compréhension de l'environnement et de ses valeurs ; elle a pour objet la régénération des ressources naturelles existantes, à partir de leur état de détérioration et d'exploitation actuel, et une utilisation correcte de ces ressources par l'humain, qui permette d'en conserver l'existence et l'intégrité.

La conscience des limites des ressources naturelles et environnementales, et donc la prise en compte du concept de vulnérabilité des ressources et du risque que ces limites puissent devenir critiques au point d'atteindre le seuil de détérioration irréversible, rendent absolument nécessaire de diffuser et mettre en avant la sensibilité collective en ce qui concerne la résolution des criticités environnementales et la contribution des sciences de l'environnement, en adoptant de nouveaux paradigmes, sous un éclairage écologique en rupture avec ceux qui ont conditionné jusqu'à aujourd'hui leur développement.

La communauté internationale organise depuis un certain temps des conférences sur la question de l'éducation à l'environnement pour en promouvoir les principes et sensibiliser les instances dirigeantes et l'opinion publique sur la nécessité de développer la culture et la connaissance des problèmes relatifs à l'environnement. La finalité commune, partagée par les différents intervenants quant aux objectifs d'éducation environnementale, est l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la vie de tous, par la sensibilisation des personnes aux facteurs critiques du système productif et au développement durable, ainsi que par la participation des citoyens aux

processus de résolution en appelant à la responsabilité personnelle de chacun dans la gestion du conflit entre développement socio-économique et intégrité du milieu ambiant.

L'éducation à l'environnement a donc, au nombre de ses objectifs principaux, le renforcement des capacités de conception de projets et le choix responsable de chacun dans son rapport à l'environnement, dans un processus qui englobe la complexité du rapport entre l'homme et l'environnement articulé sur une échelle systémique — non linéaire — et en évolution permanente. Elle propose des initiatives réelles de changement et offre des instruments pour gérer les conflits opposant l'intérêt économique individuel et l'intérêt collectif et touchant à la protection de l'environnement et du territoire.

Un système d'éducation à la protection de l'environnement doit par conséquent cerner les principes dont il s'inspirera et définir des valeurs relatives à l'éthique et au comportement. Il s'agit de mettre au point de nouveaux modèles de comportement, grâce à des instruments tels que l'information, la connaissance et l'expérience, de manière à transmettre la conscience d'appartenir à un système unique de relations et d'interrelations où chaque action négative, à court ou à long terme, peut provoquer une réaction négative sur son auteur.

Tout ceci suppose d'introduire l'idée selon laquelle l'amélioration de l'environnement ne dépend pas seulement de la résolution des grands problèmes planétaires, mais aussi de l'adoption d'une série de comportements quotidiens liés à la conscience individuelle. L'objectif intrinsèque de la notion d'éducation à l'environnement est en effet non seulement de connaître l'environnement et d'y intervenir, mais aussi, et surtout, de le protéger.

L'éducation à l'environnement a donc, au nombre de ses objectifs de formation, non seulement l'étude didactique de l'environnement et l'expérience didactique dans l'environnement, mais, en particulier, la protection de celui-ci par l'éducation, c'est-à-dire l'activité éducative en faveur de l'environnement.

Elle passe surtout par des initiatives réelles de changement sur le terrain, parallèlement à un système de gestion de l'environnement et d'intervention sur le territoire. En substance, un projet d'éducation à l'environnement n'est pas un bon projet s'il ne laisse pas de traces décelables d'un changement positif :

- ❖ chez les sujets du processus éducatif ;
- ❖ dans l'organisation de la vie en général ;
- ❖ dans l'environnement même.

On peut résumer les niveaux de développement de l'éducation à l'environnement comme suit :

- ❖ Étude sur l'environnement – Approche disciplinaire de l'environnement où domine l'aspect formateur, qui repose sur la connaissance d'éléments, de mécanismes et de relations ; l'aspect logique, cognitif et systématique prévaut.
- ❖ Activités dans l'environnement – Expériences de terrain avec des laboratoires didactiques, contact direct avec l'environnement ; l'aspect expérimental et sensoriel prévaut ; chacun devient acteur du processus de décision par la prise de conscience des problématiques liées au développement et à l'utilisation des ressources naturelles ; outre les compétences, il est nécessaire, pour résoudre les problèmes, de développer des comportements d'intérêt et des capacités d'évaluation, ainsi que des attitudes décisionnelles ; approche interdisciplinaire des problématiques abordées.
- ❖ Activités pour l'environnement – Initiatives favorisant la transmission de valeurs et valorisant les comportements compatibles avec l'environnement pour une amélioration qualitative (par exemple le collectage différencié de produits dangereux en vue d'une élimination ou d'une récupération appropriées).

Les niveaux ci-dessus doivent être compris non comme des étapes progressives, mais bien comme des stades successifs d'approfondissement, depuis le premier aspect de la connaissance logique, en passant par l'expérience directe, jusqu'à la réélaboration et la transmission de valeurs éthiques qui s'expriment dans des comportements écologiquement compatibles qui, à leur tour, modifient le niveau d'attention et la faculté de choix moyennant des éléments de connaissance et de conscience, en renforçant le sens éthique et civil des choix écologistes.

Il a été observé, dans les études de psychologie environnementale, que le comportement "écologique" peut généralement être associé à des comportements "pro-sociaux", soit d'attention et de sensibilité à l'égard d'autrui. Le respect des autres et un comportement positif à leur endroit s'accompagnent généralement, chez une personne, d'un certain degré de responsabilité envers son environnement extérieur et d'une plus forte propension à agir habituellement de manière respectueuse vis-à-vis de l'environnement. Le sens civique et le respect du prochain et du contexte extérieur vont de pair avec des normes environnementales plus ou moins codifiées qui sont observées comme s'inscrivant dans les habitudes sociales.

Il est important de souligner la valeur sociale de l'éducation environnementale qui contribue à reconstruire le sentiment d'identité et les racines d'appartenance des individus et des groupes, à développer leur sens civique et leur responsabilité envers la "chose publique" et à propager la culture de la participation et du souci de la qualité de leur environnement, en créant ainsi un rapport affectif entre les personnes, les communautés et le territoire.

L'Union européenne aussi aborde les thèmes relatifs à l'éducation à l'environnement, dans sa résolution du 24 mai 1988, et elle place au rang de ses priorités l'intégration de l'éducation à l'environnement dans tous les secteurs et programmes concrets et l'amélioration de la formation et des instruments éducatifs. Le Cinquième Programme de politique et d'action pour l'environnement et le développement durable (1992) reprend la résolution de 1988 pour intégrer la problématique de l'environnement dans tous les programmes scolaires de l'enseignement primaire et secondaire et rappelle l'exigence d'utiliser tous les instruments en vigueur pour promouvoir un développement durable et respectueux de l'environnement par l'information au public, l'instruction et la formation professionnelle. C'est dans ce contexte que le Parlement européen adopte en 1993 une nouvelle résolution sur l'éducation à l'environnement, par laquelle il invite les États membres à définir conjointement, en s'appuyant sur le Plan régional triennal d'éducation à l'environnement, un instrument juridique adapté, comme, par exemple, un programme d'action pluriannuel ou des principes en faveur de d'une véritable politique européenne d'éducation à l'environnement, et, en particulier, à :

- ❖ intégrer la dimension environnementale dans tous les aspects de l'enseignement et à tous les niveaux ;
- ❖ concentrer les efforts sur les programmes de formation destinés aux enseignants ;
- ❖ définir un tronc commun minimal pour les programmes scolaires ;
- ❖ promouvoir la formation continue des adultes en matière d'environnement ;
- ❖ favoriser le développement de centres de recherche et de formation interdisciplinaires dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Dans le même document sont en outre soulignés le rôle fondamental des écoles et des enseignants dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique et le besoin de mettre en place un réseau d'échange entre les différentes personnes qui travaillent dans ce secteur. On peut citer, parmi les initiatives proposées, la conduite d'actions éducatives dans les écoles, l'organisation de semaines nationales de l'éducation à l'environnement consacrées à des projets et travaux définis par les jeunes et des activités de sensibilisation conduites par des comités d'entreprise sur le lieu de travail.

Le Groupe de travail de la Commission européenne, enfin, a rédigé en 1997 un texte intitulé *L'Éducation à l'environnement dans l'Union européenne*, qui constitue un guide sur ce qui a été accompli jusqu'à présent dans les pays de l'Union et apporte des indications sur les méthodes adoptées et sur la manière dont l'éducation à l'environnement s'intègre dans les systèmes éducatifs nationaux.

L'objectif principal à atteindre par des interventions d'éducation à l'environnement est de modifier l'attitude générale de la collectivité en matière de consommation et de comportements, en s'inspirant des concepts de "frugalité" et de "partage", pour donner lieu à une société privilégiant l'éthique. Les véritables problèmes qui provoquent des dommages et des pertes irréparables à l'environnement sont en effet à chercher dans les modèles actuels de consommation et de comportement. Il s'agit d'une fonction très complexe et qui appelle un fort engagement s'agissant de rechercher des résultats efficaces et stables dans le temps, mais c'est aussi une fonction qui — en ce qui concerne l'impact — garantit des bénéfices à long terme.

Enseigner aux citoyens à prendre soin du milieu dans lequel ils vivent afin de le protéger contre d'éventuels dommages a, en premier lieu, des implications éthiques puisqu'on agit ainsi sur la compréhension que les êtres humains ont de leur vie dans un écosystème et de leur participation à la protection de l'espèce, en améliorant les conditions dans lesquelles celle-ci peut se perpétuer. Les citoyens sensibilisés deviennent les principaux sujets garants de la protection de l'environnement en veillant sur tout ce qui peut avoir une incidence sur celui-ci, en agissant judicieusement et en contrôlant les actions entreprises par d'autres sujets et organismes. En outre, cette stratégie permet d'obtenir des résultats indirects et d'en propager l'efficacité. En effet, l'éducation agit sur les connaissances, sur les compétences et sur les attitudes des personnes et elle permet donc à celles-ci — dans certaines situations — de choisir et d'adopter des comportements appropriés. Ces comportements, s'ils sont positifs et efficaces, ont toutes les chances de constituer des modèles pour les autres personnes qui, d'une façon ou d'une autre, interagissent et donc "éduquent" à leur tour. Naturellement, si l'influence existe toujours, elle revêt cependant une valeur plus prégnante dans des situations liées aux rapports avec les parents, l'école, les groupes et les associations.

Compte tenu de tout ce qui précède, on peut affirmer avec certitude que la stratégie éducative est sûrement l'un des meilleurs investissements pour préserver l'intégrité de l'environnement. Il suffit, pour s'en convaincre, d'analyser la situation actuelle de l'éducation à l'environnement : on assiste à une profusion d'initiatives ; les disponibilités financières mises en jeu, surtout par l'Union européenne, ont convaincu des instituts, des fondations, des organismes, des entreprises et des agences de s'impliquer dans ce secteur, en particulier en ce qui concerne la formation.

Il faut toutefois souligner que, même si l'idée semble aujourd'hui largement partagée que la protection de l'environnement n'est pas tant un contenu nouveau que, surtout, une nouvelle tournure d'esprit qui doit être construite dans la conception et la réalisation de parcours d'éducation et de formation, le point de départ des activités éducatives pour l'environnement est en revanche souvent une confiance aveugle dans une sorte d'automatisme entre le développement des connaissances et la fixation progressive, de manière automatique, d'une conscience environnementale.

Il est nécessaire de dépasser les approches technicistes et statiques des problèmes d'environnement, car elles sont incapables de donner un espace aux aspects éthiques et comportementaux essentiels pour la formation d'une mentalité "écologique", qui est le véritable ciment entre la construction de savoirs complexes et la mise au point de modèles culturels alternatifs (valeurs, attitudes, comportements individuels et collectifs). Il ne suffit plus de proposer des solutions techniques aux problèmes écologiques, il est désormais nécessaire de faire

participer la collectivité au processus de décision et de dépasser la recherche du consensus pour parvenir à une culture du partage des responsabilités.

L'exigence qui se pose à nous est donc de trouver les liens conceptuels et méthodologiques qui caractérisent les initiatives d'éducation à l'environnement en distinguant celles-ci d'autres initiatives didactiques analogues, en faisant appel, tant sur le volet éducatif que sur celui de la formation professionnelle, à la conception d'itinéraires de formation qui répondent à des critères précis de qualité en matière de formation d'une culture écosystémique concrète visant des objectifs de sensibilisation, d'information et de vulgarisation.

D'où l'opportunité de mener à bien des projets d'éducation à l'environnement dans divers cadres (école, famille, travail...) et de mettre au point des itinéraires de formation relatifs à des figures professionnelles qui soient en mesure de réorienter le marché du travail et de développer de nouveaux débouchés professionnels dans des secteurs productifs écologiquement compatibles.

Conclusions pour des stratégies éducatives

D'une manière générale, l'objectif d'un projet éducatif est la modification stable des comportements. Dans le secteur de l'éducation à l'environnement, ce concept se traduit par des projets qui valorisent une culture reposant sur le souci et le respect de l'environnement et qui incitent à adopter des comportements "écologiques".

L'action éducative peut être poursuivie en ayant recours à diverses formules qui se caractérisent par les différents rapports coût-efficacité qu'on en attend. Citons parmi celles-ci :

- ❖ L'information ponctuelle ou ciblée ;
- ❖ la communication éducative sur des questions relatives à l'environnement ;
- ❖ la diffusion et la vulgarisation de données par le biais de rapports statistiques ;
- ❖ l'analyse de l'état de l'environnement par le biais de rapports ;
- ❖ la promotion d'initiatives culturelles au niveau de la collectivité ;
- ❖ le traitement scientifique de problèmes relatifs à l'environnement ;
- ❖ la définition et la mise au point de nouveaux profils professionnels environnementaux ;
- ❖ la didactique interdisciplinaire sur des problématiques environnementales.

Pour résumer, une *stratégie éducative* constitue une *séquence* d'interventions articulées à des *moments* différents et d'*actions éducatives* programmées en fonction du destinataire et de l'objectif à remplir pour une prise de conscience — finalité principale de l'action éducative — et de responsabilité individuelle concernant l'interaction avec l'environnement.

C'est pourquoi le Congrès propose dans sa résolution que les régions, dans le cadre de leurs compétences et dans l'esprit de création d'un fonds commun et d'une culture homogène chez les jeunes au plan européen :

- a) créent un groupe de travail chargé d'élaborer, à partir des expériences en cours, les principes sur lesquels fonder les parcours de l'éducation au développement durable et d'en délimiter les contenus et les activités ;
- b) instituent une conférence permanente pour l'éducation au développement durable, qui soit un espace d'élaboration de contenus et de propositions, un lieu d'échange et de transfert d'expériences, un laboratoire d'idée et une dynamique de croissance pour l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe.

Les lignes directrices élaborées au niveau européen devraient être intégrées localement, ce qui donnerait aux administrations une plus grande autorité dans leur application.

Chaque entité pourrait donc, sans délai, amorcer un dialogue sur ces questions avec les parties concernées par la formation et l'éducation — dans l'acception la plus large du terme —, en impliquant ainsi les institutions chargées de l'enseignement obligatoire, les inspections d'académies, les centres de formation, les universités, les lieux où intervient l'éducation non formelle ou encore les associations à but non lucratif, pour partager ces principes et évaluer la réalité présente et, donc, adopter la meilleure méthodologie possible. Un point de départ commun pourrait être la mise en place d'un parcours de formation commun à toutes les entités à l'intention des formateurs.